

# La guerre des drones a commencé... | Le Net Expert Informatique



La guerre  
des  
drones a  
commencé...

**Face à ces engins robotisés qui nous épient depuis le ciel, la riposte s'organise. Mais pour l'heure, les solutions envisagées sont dignes d'un épisode de Fantômas ! Et Les inspecteurs Juve sont sur les dents...**

La nouvelle menace qui agite les médias depuis quelque mois a quelque chose de furieusement rétro, comme un roman de SF des années 60. De mystérieux engins robotisés nous survolent, épient nos moindres faits et gestes. Qui les contrôle ? S'agit-il de pirates s'amusant à braver les autorités, pour le simple frisson que procure la provocation ? Ou la menace est-elle plus sérieuse, provenant d'une firme, d'un Etat, voire d'une organisation terroriste ? Les forces de l'ordre semblent en tout cas impuissantes à endiguer cette prolifération de drones qui bourdonnent au-dessus de nos villes et centrales nucléaires, réduites qu'elles sont à en à recenser leurs apparitions. Certains policiers ont bien tenté de suivre les engins, sans arriver pourtant à mettre la main sur leurs propriétaires.

En vérité, il peut s'agir de n'importe qui. Loin d'être réservés à une élite friquée, les drones sont aujourd'hui accessibles au grand public. Bien sûr, leurs performances dépendent du prix que l'on est prêt à déboursier pour en obtenir un. Mais même en se contentant d'un appareil d'entrée de gamme, c'est-à-dire 300 euros environ, il est possible de filmer de superbes vues des calanques marseillaises... ou Scarlett Johansson en petite tenue, pour peu qu'elle ait oublié de fermer les volets de sa résidence parisienne. Tout comme Internet, les drones ont dévié de leur fonction originelle, militaire, pour s'adapter à un usage mercantile mettant leur utilisation à la portée des civils. Tout comme Internet, les drones permettent de découpler nos capacités créatrices lorsqu'ils sont utilisés avec sagesse, mais aident également les terroristes à planifier leurs attaques lorsqu'ils sont employés par exemple par Daech pour glaner des informations sur les bases de l'armée syrienne.

#### **COMMENT DÉTRUIRE UN OBJET SURVOLANT UNE ZONE HABITÉE SANS METTRE LA POPULATION EN DANGER PAR LES RETOMBÉES DE DÉBRIS ?**

Bien entendu, c'est l'emploi des drones avec de mauvaises intentions qui intéresse les médias et inquiète la population. Et cette inquiétude est justifiée, puisque la riposte anti-drone en est aujourd'hui à ses balbutiements alors que les utilisateurs se multiplient à une vitesse folle. La France a pourtant rapidement légiféré en créant deux arrêtés au mois d'avril 2012, afin d'encadrer les utilisateurs de drones. Mais force est de constater que presque trois ans plus tard, malgré le cadre mis en place, les possesseurs de drones n'ont droit, en guise de mise en garde, qu'à une simple brochure de deux pages publiée en décembre dernier par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) et qui leur est remise lors de l'achat de leur appareil. A cela vient s'ajouter les recommandations des vendeurs. Autant dire que la loi n'est quasiment jamais respectée... Il suffit de se promener sur les sites de partage de vidéo pour voir le nombre de films amateurs ou même professionnels qui font fi de toutes les interdictions, notamment celle de voler au-dessus d'une zone peuplée...

Le gouvernement aimerait pouvoir riposter, mais les solutions manquent. Comment détruire un objet survolant une zone habitée sans mettre la population en danger par les retombées de débris ? L'Agence nationale de la recherche a ainsi été dotée d'un budget d'un million d'euros pour trouver une parade fiable à ces aéronefs invasifs. Mais à l'heure actuelle, aucune méthode véritablement efficace ne semble s'imposer. Il suffit pour s'en convaincre de faire un petit tour d'horizon des pistes explorées pour contrer les bourdons robotisés.

#### **- Le bouclier anti-drone :**

« DroneShield » est un projet américain de module personnel, que l'utilisateur peut installer chez lui (ou tout autre endroit où il se sentirait menacé par les petits robots espions) et qui est équipé d'un microphone permettant de détecter la signature acoustique de drones dans les alentours. L'utilisateur est ensuite prévenu par un message envoyé sur son téléphone. Bref, ça ne permet pas de neutraliser un drone, mais c'est un début de riposte que de savoir que l'on est observé depuis les cieux...

#### **- Le drone anti-drones :**

Une entreprise française basée à Vitry-sur-Seine a créé un drone appelé « Interceptor MI200 » (on ne rigole pas). Le principe de celui-ci est d'embarquer un filet permettant d'intercepter et capturer un drone. Mais outre le fait qu'on imagine mal une flopée d'« Interceptor » envahir le ciel pour parer à chaque drone civil volant dans des zones illégales, il est intéressant de noter que la DGAC n'a pas encore donné son accord pour autoriser ce dernier à voler (exception faite aux professionnels). Bref, le citoyen lambda n'est pas près de pouvoir mener des combats de robots au-dessus de son jardin. Et puis si l'on lance des drones pour intercepter des drones, il faudra peut-être demain envisager des drones pour intercepter des drones qui interceptent des drones... Bref, une transposition futuriste de l'ambiance chassé-croisé des vacances d'été sur l'Autoroute du Soleil, mais dans le ciel.

#### **- Le canon-laser :**

L'Académie chinoise de génie physique a mis au point un laser permettant de neutraliser « à 100% » de petits drones dans les cinq secondes suivant leur détection. Mais malgré une précision que l'on imagine plus élevée que celle des armes de la gendarmerie, le laser ne résout pas la question des débris pouvant retomber sur les civils.

Michèle Rivasi, députée EELV, préconise quant à elle une solution moins fantasque : « Il faut une traçabilité du drone. Comme on a des numéros d'immatriculation sur les voitures [...], il y aurait un numéro typique pour les drones. Comme quand on possède une arme, on saurait à qui appartient le drone ». Du côté des constructeurs, il a été convenu d'intégrer des zones d'exclusion dans les GPS des drones vendus dans le commerce empêchant les appareils de décoller si la destination programmée est interdite. De bonnes idées, même si on imagine que les hackers trouveront rapidement le moyen de contourner ces contraintes...

Expert Informatique et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.  
Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?  
Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source : <http://www.marianne.net/drones-peur-ville-impunite-les-airs-100231820.html>  
Par Francois Mori